



DEMANDE DE PRELEVEMENT ADN

Par **nico57**, le **28/12/2013** à **18:10**

Bonjour.

La gendarmerie à sonné à ma porte aujourd'hui(samedi 28/12/2013) pour me remettre un papier dans le cadre d'une enquête me concernant, je dois les contacter pour convenir un RDV afin de prélever mon ADN. Je ne sais absolument pas de ce qu'il en est, le gendarme m'a simplement dit qu'il s'agit une vieille affaire.

Je n'ai pas de casier judiciaire et je ne vois pas du tout ce que s'est.

Ai-je le droit de refuser ce prélèvement?

Merci.

Par **youris**, le **28/12/2013** à **19:16**

bjr,

en matière civil vous pouvez refusez un prélèvement adn mais pas dans une affaire pénale ce qui semble être le cas si c'est la gendarmerie qui vous convoque.

certaines personnes qui ont refusé un prélèvement adn dans des affaires pénales ont fait l'objet de procédures pénales.

cdt